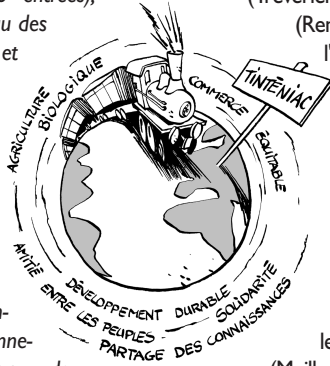


## Le 9 avril prochain seconde édition du **FORUM MULTICULTUREL**

à l'Espace Ile-et-Donac de Tinténac  
de 14 h à 23 heures

**S**uite au succès rencontré par le Forum Multiculturel de l'an dernier (plus de 500 entrées), Tinténac Pour Tous invite de nouveau des associations, des petites entreprises et des commerçants locaux, des artisans traditionnels, des artistes des environs, qui désirent échanger et faire connaître leurs savoirs et leurs savoir-faire, pour une seconde édition de ce Forum. Défense des droits de l'homme, amitié entre les peuples, commerce équitable, agriculture biologique, consommation raisonnée, respect de l'environnement... seront les thèmes principaux de cette grande journée conviviale.



## Fête et Découverte

"Il est temps de replacer l'être humain et son environnement au cœur des préoccupations de la société et veiller dans nos échanges au respect de l'éthique et de la dimension humaine". C'est en ces termes que se résumait le sentiment général après le forum de l'année dernière et la tonalité sera la même cette année.

A partir de **14h**, à l'Espace Ile-et-Donac, venez rencontrer : les Amis du Moulin du Chêne Huby (Tréverien), Amnesty International, l'Archipel (Rennes), Artisans du monde (Rennes), l'ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité), Les Eoliennes de Retz, Greenpeace, Max Havelaar, Malalay (projets humanitaires en Afghanistan), la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement), le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), le P'tit Zélé - accessoires en cuir (Meillac), M. Quenouillère, ébéniste traditionnel (Miniac-sous-Bécherel), les Restos du Cœur,

M. Robert Guillaume, maroquinier graveur (Combourg), Tepees Lakota - habitations nomades (Feins), Terre des Hommes, l'UAIR (Union des Associations d'Immigrés de Rennes), ainsi que des expositions de sculptures avec Jean-Loup Le Cuff, de peintures avec Mme Folligne, et bien d'autres surprises encore. Sans oublier la réalisation de tresses et des démonstrations de danse avec Galipettes... Crêpes et buvette toute l'après-midi et un grand goûter pour les enfants vers **16h30**.

A partir de **18h30**, apéro avec BOUEB et son spectacle "à cours de miracles", restauration et toujours la buvette, puis concerts (entrée libre) à **20h**. Au programme : MISSMALBUCH et FDV avec le concours des sociétés SBH (Plouasne) et AMI Productions (Meillac) pour la partie technique.

Fin du forum à **23h**, en espérant que vous serez là, aussi nombreux que l'année dernière, au rendez-vous de la fête et de la découverte !

Si vous voulez exposer ou aider à l'organisation de cette journée, tel : 02 99 23 05 51. Si vous jouez dans un groupe et que vous voulez participer au concert pour profiter de l'occasion et vous faire connaître, contactez Sylvain au 06 84 33 51 26.

## Les sans-abri en milieu rural Des solutions d'accueil hélas trop rares

Avec l'hiver et ses nuits bien froides, notre souci pour les sans-domicile se fait plus présent. Pourtant les sans-abri existent tout au long de l'année...

C'est le cas du "petit monsieur" que l'on pouvait voir entre la pharmacie et le Super U. Depuis les grands froids, il a disparu et beaucoup de gens ont remarqué son absence. Comme si son départ avait déclenché chez certains d'entre nous une prise de conscience. Mais personne ne sait où il est parti.

Il faisait pourtant partie de notre vie de tous les jours depuis quelque temps déjà. Peu de monde connaissait son nom ou son prénom, peu de monde connaissait son histoire, d'où il venait et pourquoi il avait choisi de s'établir à Tinténac.

Mais comme beaucoup, nous le connaissions de vue. Il faisait partie "du paysage". Circulant dans les rues de notre commune, il avait trouvé un petit coin proche des commerces sans importuner qui que ce soit, juste un lieu pour venir chercher un peu de compagnie auprès de nous, regarder les gens passer, espérant d'eux, une parole, un sourire, un geste qui pourrait dire : "on sait que tu existes".

Certains lui donnaient un peu de nourriture, d'autres des bons d'achats ou une pièce, et c'était sa façon de survivre car comme beaucoup de personnes sans domicile fixe, le "Système D" était son quotidien.

Peu de sans-abri ont véritablement choisi ce mode de vie et beaucoup ont eu leur place dans notre société. Mais un jour, suite à un événement (perte d'un emploi, drame familial, maladie...) la vie a fait qu'ils ont tout perdu et se sont retrouvés à la rue. Beaucoup cherchent à s'en sortir, mais cela ne se fait pas du jour au lendemain et il leur faut survivre en attendant mieux.

Dans les grandes villes, des structures sont mises en place pour les accueillir, essayant de les réintégrer à la société. Mais dans nos campagnes, ces structures sont plus rares ou méconnues.

Il est vrai que les sans-abri en milieu rural sont souvent des personnes de passage qui vont chercher un soutien auprès des structures urbaines. Mais il peut arriver aussi que ces mêmes personnes ne sachent pas où aller.

Il faut donc savoir que sur Combourg, la municipalité a mis à disposition des sans-domicile fixe, un petit local qui permet à deux personnes d'y séjourner pour une durée de 48 heures environ. Les Restos du Cœur, eux aussi présents dans cette commune, apportent leur soutien par des repas et des conseils sur les formes d'accueil existantes qu'ils peuvent proposer.

Sur Hédé, la communauté d'Emmaüs aide aussi les personnes en difficulté. Quelle que soit la durée de l'accueil, son principe passe par la revalorisation de l'individu par le travail. Partant d'une démarche basée sur le volontariat de chacun, elle propose aux personnes accueillies de participer à la vie de la communauté sous la forme d'un échange par le travail qui permet ainsi à certains de reprendre des repères et de se réintégrer progressivement.

Dans d'autres communes, des bénévoles de la Croix-Rouge, du Secours Catholique oeuvrent aussi pour venir en aide aux sans-abri. Ne disposant pas parfois de structures d'accueil bien implantées en milieu rural, ils les aident dans la mesure des moyens dont ils disposent.

Développer davantage les structures d'accueil en campagne ne serait-il pas déjà un moyen de lutter contre cette forme d'inégalité ? Informer davantage les gens des façons par lesquelles ils peuvent apporter leur aide à ces personnes en est un autre.

Même si parfois cela semble difficile de faire "le premier pas", il ne faut pas hésiter à composer le 115 (le service des sans-abri) au téléphone pour signaler une personne en difficulté. Grâce à ce numéro, ce service prendra en charge la personne et l'orientera vers une structure d'accueil adéquate.

N'oublions pas qu'un jour, un certain Coluche avait dit "aujourd'hui, on n'a plus le droit ni d'avoir faim, ni d'avoir froid". Et pourtant, en 2005, il y a toujours des gens qui ont faim et qui ont froid.

Œuvrons en sa mémoire...

## Mondialisation... de la solidarité ou solidarité mondiale ?

Après la terrible catastrophe qui s'est abattue sur plusieurs pays d'Asie fin 2004, un mouvement de solidarité jusqu'alors inconnu, s'est développé au niveau de la planète entière, allant du simple particulier aux gouvernements sans oublier toutes les associations humanitaires et les initiatives personnelles. Le "Tsunamiathon" a fonctionné au-delà de toute espérance : reportages d'envoyés spéciaux, images passées en boucles sur toutes les chaînes de télévision, émissions spéciales sur tous les médias avec appel aux dons...

Tant mieux, il faut se réjouir de tous ces élans et surtout en garder la mémoire...

Car qui se souvient aujourd'hui du cyclone qui a ravagé le Bangladesh il y a une dizaine d'années et qui fit 140 000 victimes. Ou plus récemment, du tremblement de terre en Arménie, qui lui aussi fit des milliers de morts.

Il faut croire à une prise de conscience mondiale et espérer que chacun réalise que la solidarité à tous les niveaux devient indispensable à la survie même de l'humanité.

A ce propos, pourquoi ne pas envisager un tel mouvement, avec les mêmes moyens et essayer de sauver les populations africaines telle que celles du Darfour où les victimes se comptent par milliers par jour. Et lutter contre le sida qui ravage ce continent faute de traitements génériques dont la diffusion est refusée par les laboratoires pharmaceutiques...

Et plus près de nous : les familles en-dessous du seuil de pauvreté, les SDF dont on ne se rappelle l'existence qu'en hiver et lorsque le froid a fait ses premières victimes (voir notre article à la une de ce numéro).

Alors attendons la suite pour voir si cet élan se poursuit : il n'y a pas de raison d'en douter, mais ...

## Controverse au conseil municipal de Tinténiac sur le montant de l'aide aux victimes du tsunami

Un des points abordés au Conseil Municipal de Tinténiac le 26 Janvier 2005 portait sur la subvention de la commune aux sinistrés d'Asie du Sud-Est.

La majorité municipale a proposé de verser une somme de 200 € au bénéfice de la Croix-Rouge, précisant que cette aide viendrait en complément des 2385 € donnés par des particuliers et des associations.

La minorité a estimé que cette somme était dérisoire et insuffisante et qu'il fallait donner davantage ou ne rien donner du tout et réfléchir à une autre forme d'aide.

Nous avons collecté dans différents articles d'Ouest-France de janvier et de février 2005, le montant des subventions municipales versées par différentes communes de la région, au profit des victimes du tsunami.

Un élément supplémentaire pour se faire une opinion ...

Nom de la Commune	Nombre d'habitants (recensement 1999)	Subvention communale	Montant par habitant
Bourg-des-Comptes	2007 habitants	500 €	0,25 €
Châteaugiron	5500 habitants	1 500 €	0,27 €
Dol-de-Bretagne	4563 habitants	1 000 €	0,22 €
Dourdain	706 habitants	350 €	0,50 €
Janzé	5364 habitants	1 000 €	0,19 €
La Chapelle-Thouarault	1915 habitants	2 000 €	1,04 €
La Mézière	3121 habitants	3 658 €	1,17 €
Laillé	3558 habitants	1 500 €	0,42 €
Messac	2243 habitants	0 €	0,00 €
Montauban-de-Bretagne	4042 habitants	2 000 €	0,49 €
Mordelles	5901 habitants	1 000 €	0,17 €
Pleumeleuc	2128 habitants	1 000 €	0,47 €
Pleurtuit	4547 habitants	1 500 €	0,33 €
Quédillac	966 habitants	500 €	0,52 €
Romillé	2688 habitants	3 000 €	1,12 €
Saint-Lunaire	2250 habitants	2 300 €	1,02 €
St-Benoit-des-Ondes	799 habitants	500 €	0,63 €
St-Méen-le-Grand	3556 habitants	4 000 €	1,12 €
Tinténiac	2434 habitants	200 €	0,08 €

Tableau comparatif des montants des subventions votées en janvier par plusieurs communes d'Ille-et-Vilaine en faveur des sinistrés du tsunami

**L'article sur le SICTOM publié dans les colonnes de notre précédente parution a suscité une réaction vigoureuse de la part de son Président. Nous reprenons ci-dessous le texte intégral de la lettre ouverte distribuée à Tinténiac fin octobre 2004, puis nous complétons ce dossier avec de nouveaux éléments.**

Texte intégral de la lettre ouverte du Président du SICTOM (27 octobre 2004)

*En réponse à l'article non signé que vous avez publié dans le numéro 9 de "Tinténiac Pour Tous" intitulé "Où va le SICTOM ?"*

*Il me semble pour le moins indélicat de publier de telles informations sans vérifier ses sources, et à cet égard vous n'avez pris contact ni avec les services du SICTOM, ni a fortiori avec moi-même pour ce faire.*

*Pire, vous pratiquez le procès d'intention lorsque vous indiquez, je cite "les impayés actualisés atteignent désormais 850 000 €", et vous en concluez naturellement, je cite toujours, "qu'il va falloir s'attendre à de nouvelles augmentations dans les années à venir".*

*Vous avez par contre omis des épisodes (voir OF du 10/09/04 et du 08/10/04) qui indiquent à cet effet la politique que nous allons mettre en œuvre pour d'une part améliorer la gestion du SICTOM et d'autre part contenir l'augmentation 2005 dans le cadre de l'inflation.*

*Dois-je en conclure que vous avez une lecture sélective de la presse locale et une pratique de l'amalgame pour semer le trouble dans l'esprit de nos concitoyens ?*

*Je m'en garderai pour l'instant, préférant éviter la polémique et me consacrer à afficher la vérité des comptes et des coûts que vous publierez j'espère dans vos colonnes, me permettant ainsi de faire valoir mon droit de réponse à vos assertions.*

*Le SICTOM cumulait effectivement 447 000 € d'impayés sur les exercices antérieurs à 2004 à la fin du mois d'août dernier. Depuis la situation évolue tous les jours favorablement et j'aurais l'occasion de faire un point précis des arriérés de paiement lors de la prochaine réunion du comité syndical le 24 novembre prochain. Nous nous attachons pour le moment à faire rentrer l'argent qui est dû, et nous avons lancé plusieurs actions pour ce faire.*

*J'ai indiqué lors de la réunion des Maires que j'ai organisé le 5 octobre dernier, afin qu'ils soient bien informés de la situation et de mes programmes d'actions à court et moyen termes, que l'encours des impayés sur l'exercice 2004 était de 360 000 €. Cette information n'a rien d'alarmante en soi, sachant que la facturation n'a pas encore été émise en totalité, et que même les bons payeurs mettent un certain temps à s'acquitter de leur dû puisque nos statuts ne nous permettent pas d'appliquer des pénalités en cas de dépassement de la date prévue.*

*Vous commettez donc une erreur grossière lorsque vous cumulez sans vergogne les deux sommes.*

*Le retrait des communes de Miniac-Morvan et du Tronchet prévu le 1er janvier prochain ainsi que celui de Plerguer qui est effectif depuis le 1/01/2004, n'ont rien de préoccupant en ce sens qu'ils donnent lieu à négociation avec Saint-Malo Agglomération, et que les préjudices subis seront indemnisés.*

*Le SICTOM n'est pas en déficit, et c'est un mensonge de le dire. Les budgets sont en équilibre et le compte d'exploitation est profitable, de justesse certes, mais il l'est.*

*Je n'ai jamais indiqué que la dernière augmentation était due à une mauvaise évaluation des coûts. Elle est due pour l'essentiel à l'offre de service plus riche mise en place ces dernières années et dont le compte d'exploitation est déficitaire (le poste déchèterie coûte 400 000 € à lui seul).*

*Quant aux indemnités, il faut ramener les choses à la réalité. Le législateur a prévu des indemnités pour les élus ayant la charge des différentes collectivités (conseillers généraux, maires, président de syndicat, etc...), l'indemnité de 831,64 € qui a été accordée par les délégués du syndicat à l'unanimité correspond à ce qui est prévu par la loi pour un syndicat de taille inférieure à 50 000 habitants.*

*Je n'ai donc aucune honte à appliquer la loi, d'autant plus qu'il y a un travail important de gestion, d'animation, de négociation à faire, et qui nécessite des déplacements quotidiens, des appels téléphoniques, et d'autres sujétions que je n'ai pas à développer ici.*

*Si vous considérez simplement une PME qui emploie une trentaine de salariés, qui fait rentrer un chiffre d'affaire de 3 millions d'Euro ; analysez donc le salaire de son équipe dirigeante et comparez !*

*Pour conclure, ainsi que je l'ai déjà indiqué et que vous semblez ignorer, je souhaite précisément faire preuve de la plus grande transparence dans la gestion du SICTOM, dans l'affichage de ses coûts, dans l'explication de la redevance qui est demandée aux usagers et dont je souhaite qu'elle soit aussi proche que possible des coûts.*

*Je réponds volontiers et personnellement aux demandes d'explications qui me sont faites par les usagers, j'ai reçu la semaine dernière le collectif des "mécontents du SICTOM" et ai essayé de répondre en toute transparence à leurs questions et préoccupations, il est bien évident que je répondrais aussi aux inquiétudes des habitants de Tinténiac si leurs élus m'en font la demande.*

*Je vous prie d'accepter Monsieur le Président l'expression de mes sincères salutations.*

Le Président du SICTOM  
Jean LE GALL  
Maire de VIGNOC

## Dossier SICTOM : Suite... et fin ?

### La lettre ouverte de M. le Président du SICTOM appelle de notre part les précisions et commentaires suivants.

Le Président du SICTOM considère que nous pratiquons le procès d'intention lorsque nous nous inquiétons du risque d'augmentation de la redevance d'ordures ménagères pour 2005, compte-tenu de la situation des impayés. Pourtant, ce n'est pas nous qui avons pratiqué cet "amalgame" : tous les usagers du SICTOM ont pu lire noir sur blanc le lien de cause à effet dans "L'Echo du Tri" du 1<sup>er</sup> trimestre 2004, où le précédent président écrit dans son éditorial :

*Le SICTOM n'a d'autre alternative que de revoir ses tarifs à la hausse, soit une augmentation de 1.00 € par personne et par mois, due à l'absence de civisme de certains qui se reconnaîtront.*

Nous n'avons pas été les seuls à être choqués par cette phrase qui nous a décidé à traiter la question dans nos colonnes. Dans les mois qui ont suivi, différents événements se sont succédés (notamment le changement de président et le renouvellement du Bureau) ce qui a alimenté le sentiment d'incertitude sur la façon dont la situation pourrait évoluer. Toutefois, nous avons été heureux d'apprendre par la lettre ouverte que l'augmentation de la redevance serait limitée à l'inflation car, à notre connaissance, cette information majeure n'était pas connue du public.

Dans sa lettre ouverte, le Président du SICTOM nous reproche également des erreurs et une mauvaise analyse de certains montants. Tous les chiffres que nous avons publiés dans l'article sur le SICTOM ont été préalablement vérifiés et nous maintenons qu'ils correspondent à la situation financière telle qu'elle a été présentée par le Président du SICTOM en personne, le 5 Octobre 2004 (cf. Ouest-France du 8 Octobre 2004).

Il était bel et bien question, début Octobre 2004, de 850 000 € d'impayés (désignés ensuite par l'expression "reste à recouvrer") et ceux-ci décroissent en effet au fur et à mesure que les redevances sont recouvertes. Nous tenons à préciser à nos lecteurs que nous prenons toujours un très grand soin à vérifier nos informations avant de les publier.

Enfin, la question de l'augmentation des indemnités versées aux membres du Bureau appelle un certain nombre de commentaires. Il nous semble justifié que la prise en charge de la gestion d'une collectivité donne lieu au versement d'une indemnité conséquente, car cela permet (au moins en principe) à tout citoyen d'exercer une telle fonction, quels que soit ses revenus par ailleurs.

Toutefois, ce qui nous a choqué, c'est que cette augmentation votée le 15 septembre soit intervenue avant même que le nouveau programme d'action ne soit connu (sans même parler de résultats) alors que les usagers subissent des augmentations répétées de la redevance depuis plusieurs années. A notre sens, la logique aurait voulu que la présentation des mesures proposées et des premiers résultats obtenus précède l'augmentation des indemnités.

Quant à la comparaison avec une PME, elle nous semble inadéquate car la charge du SICTOM est une mission de service public tournée vers l'intérêt général alors que l'entreprise a un but commercial et que le chef d'entreprise y engage en général ses fonds propres.

Ceci étant dit, force est de constater que depuis quelques mois l'approche du SICTOM a changé et qu'une recherche d'amélioration de la situation se fait ressentir.

L'accent est mis sur une meilleure gestion individuelle de ses déchets pour que, par une amélioration de la qualité du tri sélectif, chacun puisse réduire sa production d'ordures ménagères et en bénéficie directement.

Nous reprenons en bref les principaux éléments du plan d'action tel qu'exposé dans "Le Petit Rapporteur" de décembre et confirmé depuis par des courriers envoyés aux habitants. Nous complétons ces informations par des éléments développés au cours de réunions publiques auxquelles nous avons assisté :

**1) Récompenser l'effort de tri** en incitant les usagers à réduire la taille de leur bac de collecte et en les responsabilisant par un meilleur tri sélectif. Ces efforts devraient permettre de faire bénéficier les usagers d'une baisse de facturation selon la taille de leur bac. Les usagers du service collectif pourront aussi demander leur rattachement au service individuel pour profiter de cette mesure. Afin d'améliorer la maîtrise de son volume d'ordures ménagères, chacun pourra disposer des moyens mis en place actuellement tels que les sacs jaunes (disponibles en Mairie), les bacs de tri pour le verre et le papier. D'autres moyens sont envisagés (campagne pour promouvoir l'utilisation de composteurs, sacs de collecte pour le papier, ...)

**2) Récupérer les impayés** : Le SICTOM affirme qu'il va continuer à mettre tout en œuvre (saisie sur salaire ou comptes bancaires) pour récupérer ses auprès des usagers qui habitent toujours les communes du SICTOM. Toutefois, il

n'est pas précisé quelles mesures seront prises auprès des usagers qui ont quitté les communes concernées.

**3) Réduire la facture de location des bacs** auprès de la société Plastic Omnium par une meilleure étude des besoins réels au niveau des bacs de collecte de chaque foyer. D'où l'encouragement formulé auprès de chacun à mieux maîtriser sa production d'ordures et d'utiliser des bacs plus petits. Cela devrait permettre de baisser la facture de location du SICTOM auprès de Plastic Omnium.

**4) Le paiement trimestriel** : ce système permettrait au SICTOM de récupérer la taxe d'ordures ménagères auprès des propriétaires et devrait diminuer les risques de non-paiement en cas de changement de locataire en cours d'année. Le prélèvement automatique est également proposé aux usagers qui en feront la demande.

**5) Optimiser la trésorerie** par un système de roulement des envois des factures auprès des particuliers (début d'année) et des administrations (date anniversaire du contrat).

**6) Limiter le déficit des déchèteries** : Le compte d'exploitation des déchèteries accusant un déficit de 400 000 € sur 2003, le SICTOM compterait prendre des mesures sur ce point, mais pour le moment n'a pas donné plus de détails dans son plan d'action. Lors de la réunion publique du comité syndical du 15 décembre dernier, l'hypothèse émise a été de limiter les accès par un contrôle des entrants dans les déchèteries avec un système de badges, cartes d'accès... Il est vrai que cela ne reste qu'une hypothèse, mais un tel système ne risque-t-il pas d'avoir comme dérive celle de voir se développer des déchèteries sauvages...

**En conclusion, il nous semble que les mesures annoncées apportent des réponses aux inquiétudes des habitants par rapport aux dérives constatées ces dernières années et qu'elles sont basées sur des propositions crédibles et susceptibles de redresser la situation. Il sera intéressant de mesurer d'ici un an ou deux l'efficacité des dispositifs mis en place : directement sur la facture de l'utilisateur mais aussi par comparaison avec ce qui se passe ailleurs..**

**L'idée d'un bac individuel de taille adaptée et choisie par chaque famille va clairement dans le sens d'une facturation plus équitable et d'une réduction globale des coûts. Associé à un meilleur recouvrement des impayés, la situation devrait s'améliorer. Espérons par ailleurs que des incitations seront proposées aux habitants pour s'équiper de composteurs.**

**Et afin d'informer encore davantage la population, il serait intéressant de diffuser un résumé des comptes de l'année écoulée ainsi que le budget de l'année suivante avec le récapitulatif annuel de la facture : cela permettrait à chacun de mieux comprendre "où va l'argent".**

**Le rôle de Tinténiac Pour Tous n'est pas de polémiquer sur ce sujet, ni de se substituer à d'autres groupes qui suivent depuis longtemps les développements du SICTOM (comme les "Mécontents du SICTOM"). Il nous a paru néanmoins nécessaire, à l'automne dernier, de relayer un sentiment d'inquiétude largement partagé par les usagers, après plusieurs années d'augmentation de leur redevance, alors qu'aucune explication convaincante ne leur était fournie.**

**Le scénario aurait peut-être été différent si la communication du SICTOM avait été à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre sur un dossier aussi complexe. Cela semble désormais être le cas et nous nous en réjouissons.**



# Moins de voiture... Plus de vie

8h30, lundi matin. Pris dans les embouteillages à l'entrée de Rennes, la voiture au ralenti, votre esprit vagabonde et vous observez les automobilistes autour de vous.

Ce qui frappe le plus c'est le nombre de voitures avec un seul conducteur (105 000 places de voitures sont disponibles en Ille et Vilaine tous les jours)... et vous vous prenez à rêver d'une circulation divisée par 4, du stress en moins et du risque d'accident diminué.

Vous rêvez de récupérer les trois points de permis perdus récemment. Vous rêvez d'un air plus respirable et d'une couche d'ozone intacte, de places de parking en moins et d'espaces verts en plus. Vous rêvez des vacances que vous pourriez vous offrir avec vos économies d'essence, de conversations et d'amitiés que vous pourriez nouer en voyageant à plusieurs. Vous rêvez d'un monde où l'absence de véhicule ne serait pas un obstacle pour trouver du travail et où chaque village, même le plus reculé, serait relié aux bassins d'emplois.

Un rêve ? Pas complètement, car, pour un nombre croissant de personnes, ce rêve devient réalité... et peut le devenir aussi pour vous.

## 1. Le covoiturage.

Tous les matins depuis 1991, Marie-Thérèse prend sa voiture pour aller travailler à St-Malo et rentre le soir à Tinténiac. Depuis octobre 2003, elle n'est plus seule. Elle a d'abord rencontré une première Anaïs qui n'avait pas de véhicule mais partageait tous les jours le trajet aller-retour, moyennant une indemnité de 5 centimes d'euros du kilomètre. Depuis octobre 2004, elle ramène une autre Anaïs, moyennant un nouveau tarif forfaitaire qui commence à 1 € du trajet de moins de 16 km et se module selon le kilométrage.

Marie-Thérèse est adhérente de l'association Covoiturage +. Elle verse une cotisation annuelle de 20 € qui n'est touchée que s'il y a covoiturage effectif et l'association la met en relation avec des automobilistes grâce à un logiciel.

En adhérant à Covoiturage +, Marie-Thérèse a signé une charte de "bonne conduite" et s'est engagée, entre autres, à avoir un véhicule en bon état, à conduire avec prudence et à respecter les horaires. Marie-Thérèse est contente de cette formule qui, passager aidant, lui a rendu ses trajets plus conviviaux, lui a fait changer sa manière de conduire et lui permet de limiter ses frais de déplacement importants même si, autre solution

encore moins onéreuse et possible avec le covoiturage, elle souhaiterait n'utiliser sa voiture qu'un jour ou une semaine sur deux, ce qui lui permettrait de ne pas avoir à changer sa voiture si souvent et, pourquoi pas, s'offrir des vacances.

A titre d'exemple, on peut estimer qu'un automobiliste qui habite à 15 km de son travail et qui transporte chaque jour 2 collègues réalise un gain mensuel d'environ 130 € (soit plus de 850 Francs). Faites le calcul par an !

Malgré tout, la formule se heurte à certains écueils. Le covoiturage est encore à l'état embryonnaire dans le département et seulement deux associations mettent en relation tant bien que mal les utilisateurs. De plus, si le covoiturage vers Rennes a beaucoup de succès, les autres destinations, ainsi que les trajets transversaux, ont plus de mal à se développer. Ajoutez à cela la contrainte ainsi que la méfiance pour une formule que l'on ne connaît pas bien (nonobstant notre individualisme forcené) et l'on constate que la voiture monoplace a encore de beaux jours devant elle, même si une prise de conscience timide s'amorce.

Si vous êtes intéressés par la formule et voulez avoir plus d'infos sur le covoiturage, vous pouvez contacter Marie-Thérèse au 02 99 68 05 27 ou Covoiturage + au 02 99 35 10 77.

Covoiturage + est une des deux seules associations du département avec Vitré Covoiturage. D'autres associations existent mais n'ont pas encore d'antenne en Ille-et-Vilaine.

## 2. Les transports en commun

Le train, bien sûr mais surtout, pour les habitants de Tinténiac et des environs, l'autocar.

Depuis quelques semaines, le Conseil Général a en effet donné un coup de fouet au transport par car.

Selon le Conseil Général, les départs sont plus fréquents, les horaires sont mieux adaptés, les trajets sont plus rapides avec moins d'arrêts et, surtout, les prix sont en chute libre. Ainsi sur la Bretagne Romantique, le billet passe de 3 à 2 € selon la zone de tarification et l'abonnement mensuel étudiant/apprenti de 50.60 € à 37.40 € selon la zone également.

D'après Alain, gestionnaire de métier et usager régulier de la ligne 8 (celle qui dessert Tinténiac) interviewé dans Nous Vous Ille (le périodique du Conseil Général), en plus d'avoir l'esprit libre et disponible, de pouvoir discuter avec les gens et nouer des contacts, le car permet d'être moins

stressé par la circulation et par la recherche d'une place de stationnement et... surtout, le car a divisé son budget transport par six.

Etonnés par ce chiffre, nous avons contacté l'intéressé pour qu'il nous détaille son calcul : en pratique, l'abonnement revient à 500 € par an alors qu'on peut évaluer le coût d'une bonne voiture, amortissement, assurance (plus chère à cause des kilomètres), entretien et essence à raison de 400 kilomètres par semaine à environ 3000 €. Même si d'autres modes de calculs donnent un chiffre un peu moindre, il est certain que l'avantage financier reste très nettement à l'autocar !

Toutefois, quelques centaines d'usagers se sont plaints du nouveau schéma de transport auprès du Conseil Général (mais apparemment peu pour la ligne 8). Les plaintes concernent à la fois les arrêts supprimés, une durée de transport plus longue (un quart d'heure en plus sur la ligne 8 en semaine pour certains cars) et des tarifs plutôt en hausse pour certaines lignes. Par ailleurs, pour certains usagers, l'abonnement hebdomadaire "forfait train+métro ou bus" n'existe plus et l'abonnement coûte finalement plus cher car il faut payer le métro en sus.

Le Conseil Général justifie la suppression de certains arrêts par un manque de fréquentation. Cependant, dans certaines communautés de communes comme la Bretagne Romantique, des solutions souples comme le covoiturage, le taxi, voire le minibus pour rallier les arrêts restants sont à l'étude. Quant au coût, le Conseil Général dit avoir voulu harmoniser les tarifs. L'apport de certaines communautés créant en effet d'importantes disparités. Cela a pourtant la conséquence paradoxale d'augmenter les tarifs sur certaines lignes. Enfin, en ce qui concerne le forfait "train + métro ou bus", il est maintenu pour l'abonnement mensuel.

Au total, le nouveau schéma de transport apporte une amélioration globale du service, mais il semble qu'il aurait pu être lancé après davantage de concertation avec les usagers. Cependant, le Conseil Général dit vouloir prendre en compte toutes les remarques qui remontent et travailler en synergie avec le comité d'usagers dont le site Internet prévu pour être ouvert en mars devrait être une bonne interface de dialogue.

Il faut le souhaiter, car le car est une alternative conviviale et intéressante, ainsi qu'un lien vital pour les communes du département.

Note : si vous êtes intéressés, les nouvelles fiches horaires et les tarifs sont disponibles dans les mairies, les cars et les dépositaires.

## Le 4 décembre dernier c'était la 3<sup>ème</sup> édition de "Dédicaces Pour Tous" Les auteurs présents ont laissé ceci après leur passage :



Aurélien  
Guillerey

Les Mots décollent ont fait escale  
à Tinténiac.

Merci pour votre accueil,  
et permettez-moi de vous offrir un  
anagramme inédit :

ON A TOUS UN PETIT CRI

qu'elles font

## Déjà le numéro 10 ! Et bientôt 3 ans d'existence...

C'est  
l'occasion de rappeler  
que cette publication vit  
grâce à ceux qui y écrivent, qui  
l'éditent et qui la distribuent, mais  
aussi grâce à ceux qui la lisent,  
apprécient qu'elle existe et lui  
apportent leur soutien  
moral... et financier.  
Pensez-y !

Tinténiac Pour Tous - BP. 1 - 35 190 Tinténiac